

DURABILITÉ DES IGP VITICOLES ET CIDRICOLES

Guide d'appui aux organismes de défense et de gestion

Annexe – les points clefs de la réflexion

Depuis le lancement des travaux par l'INAO et par le comité national, le règlement [2024/1143](#) du Parlement européen et du conseil a apporté des éclairages sur l'appropriation de la durabilité pour les indications géographiques relatives aux vins, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles avec notamment le considérant suivant :

« Les pratiques en matière de durabilité devraient contribuer à un ou plusieurs objectifs environnementaux, sociaux ou économiques.

Les objectifs environnementaux devraient comprendre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la conservation et l'utilisation durable des sols, des paysages, de l'eau et des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la conservation des semences rares, des espèces et des variétés végétales locales, la promotion des chaînes d'approvisionnement courtes et la gestion et la promotion du bien-être des animaux.

Les objectifs sociaux devraient comprendre l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, ainsi que des conventions collectives, de la protection sociale et des normes de sécurité, en attirant et en aidant les jeunes et les nouveaux producteurs de produits désignés par une indication géographique afin de faciliter le renouvellement générationnel et de favoriser la solidarité et la transmission de connaissances d'une génération à l'autre.

Les objectifs économiques devraient comprendre la garantie de revenus stables et équitables ainsi que d'une position solide dans la chaîne de valeur des producteurs de produits désignés par une indication géographique, l'amélioration de la valeur économique des produits désignés par une indication géographique et de la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que la contribution à la diversification de l'économie rurale et au développement local, y compris les emplois dans le secteur agricole, et la préservation des zones rurales. »

IMPORTANT

Ces fiches doivent être considérées comme des aides à la réflexion, comme un ensemble de questions à l'intérieur duquel l'ODG peut naviguer selon la situation propre de son IGP et du territoire au sein duquel il évolue.

Elles sont organisées selon les trois piliers de la durabilité.

Volet environnemental

- ✓ **Choix du site du vignoble et de la cave**
- ✓ **Gestion des sols**
- ✓ **Préservation de la biodiversité**
- ✓ **Préservation des paysages**
- ✓ **Gestion des intrants (avec un focus sur la gestion de l'eau)**
- ✓ **Gestion des extrants**
- ✓ **Limitation des nuisances sonores et de la pollution de l'air**
- ✓ **Adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique**

La gestion des intrants est reconnue par le groupe de travail comme un des points de réflexion clef dans la réponse à apporter pour le pilier « environnement » de la durabilité de la production, de la durabilité de l'IGP, sans pour autant nier son impact sur les piliers « économie » et « social ».

C'est la définition de l'objectif de production qui établit la base de cette réflexion, qu'elle repose sur un objectif économique pour l'exploitation (production permettant le maintien de l'exploitation et la juste rémunération du producteur) ; social (contribution au tissu économique local, préservation des paysages et de l'occupation agricole, renouvellement des générations) ou qualitatif en assurant la qualité liée au territoire, fondement de la notion d'IGP.

L'objectif de production a un impact direct sur la conduite du vignoble et par conséquent sur l'ensemble des intrants et leur impact sur la durabilité.

A contrario, la gestion durable des intrants pourra être intégrée positivement dans la définition de l'objectif de production.

Le groupe de travail considère ainsi cette réflexion comme prioritaire et nécessaire pour chaque ODG avec une incitation forte à conduire celle-ci avec l'ensemble des acteurs du territoire, ODG comme représentants des collectivités et autorités de gestion (eau).

Le sujet qui termine ce volet « environnement » : ***Adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique*** intègre les éléments principaux de la « Stratégie de la filière face au changement climatique » au travers de ses sept domaines d'actions prioritaires :

- 1 - Améliorer la connaissance des zones viticoles
- 2 - Agir sur les conditions de production
- 3 - Favoriser un matériel végétal adapté
- 4 - Agir sur les pratiques œnologiques
- 5 - Evolutions des marchés et garantie de production
- 6 - Recherche, développement, transfert, formation
- 7 - Contribuer à l'atténuation du changement climatique

Il est également mis en avant par le groupe de travail car il peut être la base d'une dynamique générale visant à l'adaptation, à l'innovation tout autant qu'à la diminution de l'impact de l'activité sur le changement climatique.

Volet socioculturel

- ✓ **Actions engagées pour le renouvellement des générations**
- ✓ **Gestion des prestataires et de la sous-traitance**
- ✓ **Connaître les conditions et les pratiques de travail au sein de l'organisation des opérateurs**
- ✓ **Santé et sécurité des consommateurs**

L'ODG doit s'interroger sur les engagements, sur les actions à conduire afin de faciliter le renouvellement des générations autant pour la gouvernance au sein de l'ODG que pour les reprises d'exploitations.

La résolution de l'OIV sur le développement durable souligne l'importance pour le secteur vitivinicole de contribuer au développement socio-économique des territoires tout en renforçant l'équilibre social.

Ce principe met en avant la nécessité de préserver le savoir-faire local, de promouvoir les spécificités culturelles et de garantir la stabilité de la main-d'œuvre.

Le vin bénéficiant d'une IGP, en tant que produit emblématique des régions, reflète leur identité culturelle et géographique, jouant un rôle dans leur rayonnement et leur développement global.

Les exploitations doivent également encourager des conditions de travail de qualité, l'adaptation aux évolutions technologiques et la motivation des employés autour d'objectifs communs. Les ODG, en partenariat avec les associations culturelles, sont appelés à protéger l'intégrité des produits, valoriser l'identité culturelle et promouvoir une consommation responsable.

Ce principe vise à créer de la valeur pour les communautés locales et à préserver l'attractivité du secteur pour un développement harmonieux et durable.

Dans ce cadre, les démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et les démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) constituent des leviers clés pour approfondir et valoriser le développement durable. Du fait des réglementations en vigueur, les démarches RSE/RSO sont souvent intégrées dans les stratégies des opérateurs en indication géographique. Toutefois, elles peuvent être enrichies par l'implication des ODG dans une réflexion collective par la constitution d'indicateurs permettant de mesurer leur effectivité. En dehors de la réglementation, les opérateurs sont amenés de plus en plus à justifier de l'existence de ces engagements sur le marché, ce pourquoi il est important d'en rendre compte et de les mettre en avant.

Volet économique

- ✓ **Pilotage des volumes d'IGP mis sur le marché**
- ✓ **Résilience et capacité des structures à supporter des pressions perturbatrices**
- ✓ **Effizienz des entreprises, connaissance des coûts de production**
- ✓ **Communiquer sur les démarches et s'adapter aux réalités du marché**

Assurer une production durable sous-entend de bénéficier d'une durabilité économique.

Les entreprises vitivinicoles doivent produire un revenu suffisant permettant de rémunérer de manière compétitive d'une part le capital investi (foncier, matériel, marques commerciales, ...) et d'autre part le personnel (salaires, formation, évolution de carrière, ...) tout en dégagant dans le même temps suffisamment de marge pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la modernisation et à l'adaptation des activités de l'entreprise pour faire face aux différentes évolutions observées (changement climatique, évolution des marchés, réponse aux attentes sociétales, ...).

Les principaux défis rencontrés par les opérateurs de la filière vont notamment porter sur les aspects suivants :

- optimiser les coûts des processus de production en tirant profit des innovations technologiques et organisationnelles, et en accroissant la capacité d'adaptation aux nouvelles situations temporaires ou structurelles des conditions de production ou du marché,
- maximiser la valeur de la production en produisant des vins et produits vitivinicoles qui, de par leurs caractéristiques spécifiques, rendent la relation avec les consommateurs durablement profitable,
- présenter sur les marchés des volumes bénéficiant de l'IGP en cohérence avec des capacités de commercialisation réalistes, évaluées notamment avec les capacités observées les années antérieures,
- connaître précisément les coûts de production des vins respectant les dispositions des cahiers des charges de l'IGP.

Réflexions des ODG

Les ODG du secteur vitivinicole, organisations collectives en charge de la défense et de la gestion des IGP, doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à toutes les informations requises par les opérateurs de la filière pour faire face aux défis cités.

Les principaux points à considérer par les ODG portent notamment sur les points suivants :

- prendre en compte dans leurs réflexions les différents aspects économiques et organisationnels,
- contribuer à l'adoption d'innovations technologiques pertinentes,
- diffuser aux opérateurs les informations relatives aux innovations organisationnelles susceptibles d'améliorer l'efficacité de leur organisation,
- contribuer à la constitution d'une base de données sur les informations sur les dynamiques du marché
- s'assurer d'une saine répartition de la valeur contributive par l'IGP entre les différents opérateurs.

Les ODG doivent stimuler le développement des réseaux d'apprentissage et la mise en commun des services afin de soutenir la gestion de processus de production durables du point de vue environnemental et social.